



PROJET PÉDAGOGIQUE

CLUB COLLÈGE
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Contenu

1- INTRODUCTION	3
2- PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT	3
3-RECENSEMENT DES OFFRES EXISTANTES	4
4-LA STRUCTURE	4
a)Le fonctionnement	4
b) Après-midi type	5
c) L'équipe d'animation	6
· Le rôle et fonction du directeur	6
·Le rôle et fonction des animateurs	6
d) Les réunions	7
e) Le public et leurs besoins	7
f) Le budget	10
5- LES OBJECTIFS ET LES MOYENS	10
6-ÉVALUATION	16
7- MISE EN ŒUVRE DU PROJET	17

1- INTRODUCTION

L'accueil de loisirs à vocation d'offrir un ensemble de propositions de loisirs contribuant à l'épanouissement et à l'enrichissement personnel de chaque jeune. L'accueil de loisirs préadolescent nommé « Club collègue » est une structure municipale gérée par le service Jeunesse de la Ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines-.

Les accueils de loisirs ont pour but de répondre aux objectifs généraux du projet éducatif définis par la municipalité et d'un projet pédagogique. Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation définit les actions nécessaires à l'aboutissement des objectifs prédéfini du projet éducatif. Le projet pédagogique est l'application directe du projet éducatif. Il applique les valeurs éducatives à un cadre spécifique.

2- PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines est une commune périurbaine¹ de 6107 habitants (au 1^{er} janvier 2017), entourée de communes rurales, et se localise au Sud-Ouest de la région Île-de-France, dans le département des Yvelines et en limite du département de l'Essonne.

Elle se situe à 55 km de Paris, 14 km au Sud-Est de Rambouillet et à 8 km au Nord-Ouest de Dourdan situé dans le 91.

La commune est l'une des **262** communes que comporte le département des Yvelines.

D'une superficie de 12,55 km², le territoire communal est très majoritairement occupé par des espaces ruraux (près de 1 000 ha, soit environ 75% de la superficie communale) notamment composés d'espaces boisés (590 ha).

La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines possède une renommée nationale du fait de la présence à proximité du péage autoroutier le plus important d'Europe qui porte son nom.

Grâce aux axes routiers structurants, notamment les autoroutes A11 et A10, la commune est bien reliée à la capitale.

Le centre-ville garde la caractéristique traditionnelle d'être le lieu de pouvoirs en ayant à proximité police, Mairie, médiathèque, crèche, école primaire, conservatoire.

¹ Roux E. et Sibertin M. (2008), *La périurbanisation: problématiques et perspectives*, la documentation française, paris

Les gares les plus proches situées à Dourdan et Rambouillet assurent les liaisons vers Paris et sa périphérie.

3-RECENSEMENT DES OFFRES EXISTANTES

Les 0 à 3 ans :

- 1 crèche associative de 18 berceaux
- 1 halte-garderie associative de 15 places
- 1 PMI assure des permanences pour assurer le suivi médical gratuit

Les 3-11 ans :

- 2 écoles élémentaires : Guhermont avec 206 inscrits et Camescasse avec 163 inscrits
- 2 écoles maternelles : Guhermont avec 98 inscrits et Jeu de Paume avec 78 inscrits
- 2 accueils périscolaires
- 1 centre de loisirs géré par Léo Lagrange (80 inscrits)

Les 11-15 ans :

- 1 collège de 600 places dont 315 Arnolphiens
- 1 club ados municipalisé à partir de janvier 2018.

a) Les équipements sportifs et culturels

Équipements sportifs	Équipements culturels
- Gymnase - Skate park - Terrain sportif - Court de tennis couvert - Court de tennis extérieur - Terrain de football stabilisé - Terrain de football synthétique - City stade - 1 terrain de boulistes - 1 centre équestre	- Médiathèque - Cinéma 350 places (Cratère) - Conservatoire (300 jeunes) - Salle des fêtes (Colombier) - Musée (arts et traditions) - Église - 50 associations présentes

4-LA STRUCTURE

a)Le fonctionnement

Le Club collège existe sous ce nom depuis Septembre 2017. C'est un ALSH accueillant des jeunes adolescents âgés de 11 à 15 ans, scolarisés au collège.

La structure se situe à proximité du collège George Brassens et de l'ALSH « les copains d'abord », au 10 rue de Guhermont 78730 Saint-Arnoult en Yvelines.

Le club dispose de deux salles d'activités et d'un sanitaire et permet l'accueil de 24 jeunes. Il est déclaré à la DDSCS sous le numéro.0780188AP000417-E01

HEURES D'OUVERTURE :

Période scolaire :

Mardi : de 16h à 18h30 (accueil libre)

Mercredi : de 13h30 à 19h

Jeudi : de 16h à 18h30 (accueil libre)

Vendredi : de 16h à 21h

Samedi : de 15h à 19h

Périodes vacances scolaires :

Le club est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Des sorties à la journée sont également proposées pendant les vacances. Dans ce cas, les horaires sont modifiés en fonction de la destination

DATES DE FERMETURES: Les trois premières semaines d'Août.

Chaque jeune accueilli au sein de la structure se voit remettre une fiche d'inscription à remplir par le responsable légal. Le jeune peut être amené à quitter seul la structure sur autorisation parentale (accueil libre).

Une feuille d'émargement est mise à la disposition des jeunes qui doivent la signer à l'entrée et à la sortie du club.

L'adhésion annuelle de 20€ à régler à l'ordre du Trésor public.

Il n'y a pas de réservation au préalable pour pouvoir accéder au Club sauf les jours de sorties (Annexe 1).

La Ville ne fournit pas de repas.

b) Après midi type

16h	Ouverture de la structure
16h15 à 18h	Temps libre/ temps informels// activités
18h à 18h20	Rangement/ nettoyage
18h30 (21h les vendredis)	Fermeture de la structure

Lors des vacances scolaires, une sortie par semaine sera organisée (payante et/ou gratuite), en demi-journée. Nous proposerons également deux sorties par mois, le samedi ou le vendredi soir durant l'année, axées sur les projets et envies des jeunes. Ces sorties culturelles, sportives, écologiques et ludiques favoriseront la découverte de soi et du monde. Les animateurs du club favoriseront la participation des ados lors de l'élaboration des sorties. Des sorties ou échanges « passerelles » seront également organisés avec l'ALSH "les copains d'abord" et la future MJCS et éventuellement avec des accueils jeunes d'autres communes.

c) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'une directrice BPJEPS (coordinatrice du service Jeunesse) et en formation DEJEPS et de 2 animateurs diplômés.

La polyvalence de l'animateur est importante ainsi que sa capacité à s'adapter. Au-delà des qualifications, des compétences, l'animateur doit avoir une bonne qualité relationnelle et une bonne connaissance du public. Il sera le point de repère.

Selon les objectifs fixés, l'animateur devra s'assurer de la réalisation et de la mise en œuvre de ces derniers. Son implication et sa disponibilité sont donc essentielles.

- **Le rôle et fonction du directeur**

- Garant de la sécurité physique, affective et morale des jeunes et des animateurs
- Oriente son public vers des professionnels adaptés (psychologue, planning familial, PMI, CIO etc.)
- Est médiateur entre les services municipaux et les familles
- Est responsable de la gestion financière, matérielle et administrative
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évolution
- Responsable du recrutement des animateurs

- Coordinateur et superviseur des projets
- Organisateur des réunions pédagogiques de l'équipe d'animation
- Le moteur de l'équipe d'animation
- Remonter les informations au service jeunesse et aux parents
- Faire des bilans réguliers avec l'équipe d'animation

- **Le rôle et fonction des animateurs**

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des jeunes
- Dialoguer et communiquer avec les familles
- Être force de proposition auprès des jeunes afin de présenter des projets d'animation variés et de qualité
- Préparer des activités, ateliers et assurer leurs mises en place et le rangement
- Guider les jeunes dans la mise en place de leurs projets
- Animer les différents temps de la journée
- Garantir le respect des lieux et du matériel, ainsi que l'application des règles de vie
- Mettre en œuvre le projet pédagogique
- Participer aux réunions pédagogiques de l'équipe
- Respecter les règles de vie établies par l'équipe
- Remonter les informations au directeur
- Faire des bilans réguliers avec le directeur

d) Les réunions

L'équipe se réunit au moins 15 jours avant les périodes de vacances scolaires et un mois avant la période estivale. Une réunion de bilan hebdomadaire est prévue durant les périodes de fonctionnement du club collège, ce qui permet aussi de préparer la semaine à venir.

Le but de ces réunions est :

- de préparer le programme d'animation
- d'organiser et préparer les projets et activités
- d'échanger avec ou à propos des jeunes afin de répondre au mieux à leurs besoins
- d'analyser son travail en référence au projet pédagogique.

L'équipe d'animation associera les jeunes à l'organisation du programme durant les réunions de préparation.

e) Le public et leurs besoins

Le club collège accueille en majorité population de jeunes scolarisés en 6ème et 5ème.

Cette population a une autre attente que ses aînés âgés de 13 à 15 ans (4ème et 3ème) qui eux expriment le besoin de mettre en œuvre ponctuellement des projets à des temps précis hors activités proposées à l'ensemble de la tranche d'âge.

Le pré adolescent 10/12

Il se caractérise par un triple développement physique, intellectuel et moral qui lui permet l'épanouissement de sa personnalité et de sa maturité.

Les particularités de ce public sont :

- une attitude de consommation vis-à-vis des activités avec une forte fréquentation des activités de ce type (piscine, cinéma, bowling....) par rapport à des fréquentations beaucoup plus faibles pour les autres activités
- la difficulté à s'investir dans un projet et à proposer des idées ainsi qu'à donner son avis
- une frilosité pour les activités nouvelles : « On connaît pas donc ça doit pas être bien. »

Développement physique et psychomoteur :

A cet âge le jeune est « bien dans sa peau ». Une certaine harmonie physique se dégage même si les filles commencent à se former. Il a encore envie de jouer, d'avoir des exercices physiques. Il a une grande vitalité physique et un désir de se dépenser. Il a besoin d'espace et aime jouer avec les copains. Il a un intérêt pour l'activité car il a acquis une coordination plus fine et une plus grande capacité d'attention. Il a un réel désir de création. Son imagination est débordante mais se rapproche de sa situation réaliste.

Développement intellectuel :

Il maîtrise son jugement. Il a une capacité d'analyse et de critique. Il est apte au raisonnement, il est capable d'élaborer des stratégies. Son sens du danger est réel.

Développement moral-social :

Il a le sentiment de justice/injustice qui prédomine. Le sens des valeurs prend du sens et devient important.

Il recherche à se rendre responsable et à devenir autonome « être enfin considéré comme un grand » Les groupes mixtes sont de plus en plus difficiles, il faut donc s'attendre à gérer des sous-groupes.

Pour cela l'animateur :

- Doit élaborer des activités et des jeux spécifiques, plus techniques, plus sportifs
- Doit permettre au jeune d'avoir des responsabilités.
- Doit permettre au jeune de pouvoir émettre un jugement, des critiques.
- Doit permettre l'autonomie tout en respectant le respect des règles de la vie de groupe.
- Doit privilégier les jeux, activités collectifs et sportifs.

Il faut avoir un sens du dialogue et une grande capacité d'adaptation. Il faut surprendre pour les captiver et les fidéliser.

L'adolescent 13/15 ans

C'est une période charnière, c'est une période de transition de l'enfance au presque adulte. Tout est un bouleversement aussi bien du côté physique, psychique, affectif, qu'intellectuel. Le jeune est souvent en quête de son identité.

Développement physique

La poussée hormonale qui se produit engendre des chamboulements. Une croissance accélérée qui entraîne une métamorphose physique aussi bien chez les garçons que chez les filles. Le développement des organes liés à la reproduction engendre une grande consommation d'énergie ce qui produit une certaine fatigue. Son côté « paresseux » est biologiquement explicable. L'adolescent a une tendance à « être mal dans sa peau ». Il est maladroit, en perte d'équilibre, ce qui produit un certain mal être général mais il cherche aussi à dépasser ses limites.

Développement intellectuel :

Il a un sens développé de l'analyse, du raisonnement, de l'argumentation. Il émet des hypothèses, des déductions, élabore des stratégies. Il aime débattre, discuter. Il aime aussi être dans la contestation, le défi, l'opposition surtout vis-à-vis de l'adulte. Il se rattache à des

idéaux, des grandes valeurs. Il est en quête d'idéaux (vérité, sincérité, justice) tout en pensant à son avenir.

Développement affectif et social

C'est la période de la découverte de l'autre, de l'émergence du désir. C'est le jeu de la séduction. L'adulte qui était auparavant là pour lui apporter sécurité et équilibre va être relégué à un rôle de conseiller, d'accompagnateur. Le jeune a besoin de se confronter à l'adulte. Il devient son centre d'intérêt. Il a besoin de tester les limites et leur pertinence. Les passages à l'acte deviennent une tentation. « On fait » et après « on constate ». Il cherche également à s'individualiser, à se forger une identité, à devenir un individu à part entière. Pour s'identifier, il se rattache à des idoles, des modes, des rites (langage) qui vont le faire appartenir à un groupe (des potes, des copains). Il se socialise et crée de vrais liens. Il a une soif d'exploration. Une seule réponse ne lui suffit pas. Il veut aller voir, vérifier. Il a une curiosité insatiable.

Pour cela l'animateur :

- Doit le rassurer, avoir une écoute attentive, être à son écoute mais aussi lui faire confiance.
- Doit encourager pour l'aider à progresser
- Doit s'assurer que les échecs sauront le forger.
- Doit permettre au jeune de faire face à ces propres choix et décider par lui-même de ses orientations.
- Doit rendre le jeune acteur et non consommateur.

f) Le budget

La participation financière des familles s'élève à 20€ pour l'adhésion au club collège. Concernant les sorties et la participation des repas, cela varie de 2€ à 10€ selon le type d'activité.

Un budget de fonctionnement annuel est voté au Conseil Municipal. Ce budget est préparé et géré par la coordinatrice du service Jeunesse.

Il est calculé selon plusieurs facteurs :

- le nombre de jeunes
- le nombre de jours de fonctionnement
- les projets d'animation
- les projets d'activité

5- LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

La ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines s'est engagée dans un projet éducatif, sur lequel les accueils de loisirs et périscolaires s'appuient pour mettre en œuvre leur projet pédagogique.

En 2016-2017, la ville s'appuie sur son PEDT (Projet Educatif Territorial) conçu de façon concertée et partenariale et validé par l'Etat, l'Education Nationale et la CAF.

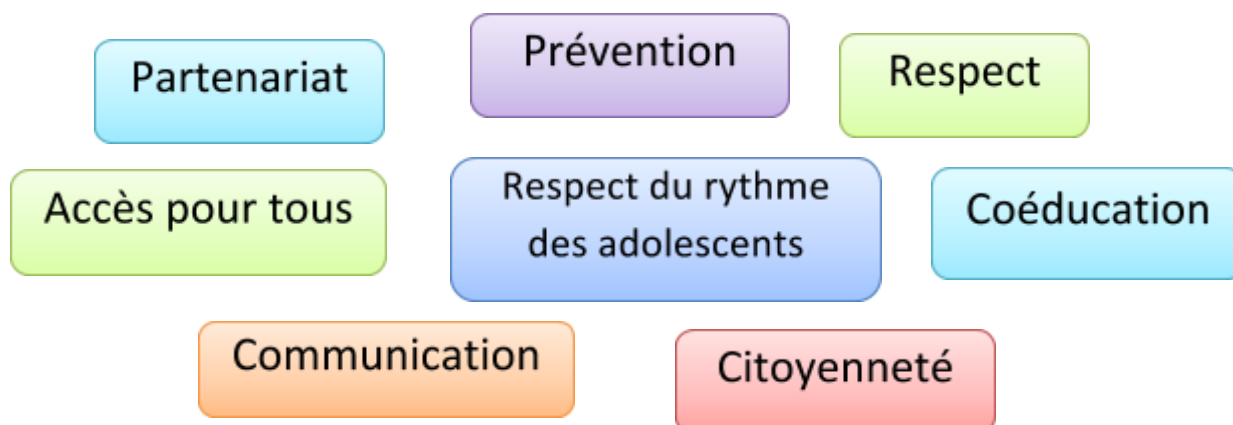
Celui-ci s'appuie sur des valeurs communes et partagées, sur lesquelles sera axée la politique éducative de la ville.

Les axes de celle-ci sont présentés plus en détail ci-dessous. Suivra ensuite sa mise en œuvre au sein du club collège, dans le cadre du projet pédagogique.

Les valeurs et finalités éducatives sociales et culturelles de la Ville de Saint-Arnoult en Yvelines 2017-2020.

Les valeurs éducatives, sociales et culturelles, qui fondent de façon transversale l'action menée par les services municipaux se déclinent de la façon suivante :

- Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes
- Assurer la prise en charge continue et de qualité de l'enfant et de l'adolescent
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant (organisation des activités, lieux, intervenants, coûts, transports..) en mobilisant toutes les ressources du territoire.
- S'assurer ensemble, que les activités proposées aux mineurs garantissent leur sécurité, soit adaptées à leur âge, et respectent leur rythme de vie.
- Offrir aux jeunes Arnolphiens des structures d'accueil, de rencontre et d'animation



C'est au travers et par la combinaison de ces valeurs que la Ville souhaite décliner des objectifs à atteindre pour les années à venir.

Cela passe par un socle fondé sur :

- La promotion d'une politique sociale, fondée sur une démarche laïque porteuse de mixité, caractérisée par le souci permanent d'un vivre ensemble luttant contre les différentes formes de discriminations et œuvrant pour la prévention..
- La valorisation de l'engagement, de l'analyse critique, de la citoyenneté et de la solidarité.
- L'exigence de garantir la qualité de l'action éducative en direction des publics.
- La volonté de partager l'observation et l'analyse des besoins, et des réalités des populations sur Saint-Arnoult en Yvelines et de construire ensemble l'évaluation et l'évolution des actions proposées.

Déclinaison de cette thématique :

- Respecter toutes les différences (accepter et comprendre).
- Partager, s'ouvrir aux autres.
- Lutter contre le repli sur soi, l'isolement, tous les fanatismes.
- Favoriser le collectif.
- Permettre l'accessibilité aux services, aux activités... à tous.
- Donner une dimension éducative aux projets menés.
- Accompagner, aider à grandir, à devenir citoyen autour de valeurs de tolérance et de respect, en toute sécurité.
- Prévenir, anticiper les conflits.
- Respecter les cultures, les religions.
- Renforcer la volonté des individus à être acteur.
- Prendre conscience de l'importance de la nature qui nous entoure, de la préservation des ressources, du recyclage.

Respect du rythme de l'adolescent

C'est considérer que les adolescents participent à divers temps :, péri et extrascolaire, en intégrant différentes dimensions : culturelle, sportive, artistique, manuelle, de détente, de loisir et d'apprentissage. Aussi, il revient aux différents acteurs intervenant sur ses différents temps de se concerter, afin de respecter le rythme de l'enfant ou du jeune, en évitant la simple juxtaposition d'activités.

L'adolescent est alors appréhendé dans sa dimension globale.

Partenariats et ouvertures sur le monde environnant

Il est question ici de favoriser les échanges de travail entre les différents acteurs intervenant autour de l'enfant ou du jeune, les partenariats en vue de donner du sens et de la cohérence à l'action menée.

Il convient d'intégrer qu'il ne s'agit pas de faire pour faire, dans une démarche de compétition. Les activités proposent donc des ouvertures sur le monde, l'accès à des ressources, des lieux inhabituels et enrichissants, en tenant compte des différents publics. L'ouverture à l'autre est toujours privilégiée.

Accès par tous et pour tous

L'accessibilité est toujours favorisée, par le mode d'inscription aux actions, par la politique tarifaire, par le mode d'intégration de l'enfant. Chacun, en fonction de son milieu, de son parcours et de son histoire, doit pouvoir accéder aux actions proposées.

L'ensemble des actions devront nécessairement prendre en compte le profil, l'histoire et le parcours des enfants et des jeunes.

En outre, elles devront faire référence au socle des valeurs communes et partagées et celles-ci devront vivre au regard des projets qui seront proposés.

Cette ouverture et cet accès à tous visent à favoriser la mixité sociale.

Citoyenneté

C'est considérer que le jeune est citoyen en devenir. Il doit avoir conscience de ses droits, de ses devoirs et de son engagement au sein de la société. Le collectif lui permettra de développer son esprit critique et son libre arbitre.

Communication Collège Ville

Elle doit être partagée et cohérente afin d'assurer une information en direction des parents et des enfants homogène et harmonieuse. Ainsi, le club met en place des activités diversifiées, excluant les cours et les apprentissages particuliers.

Coéducation

Il s'agit de déterminer des règles de vie collectives communes (réaffirmer le collectif face aux demandes individuelles). C'est aussi rassurer les parents en ouvrant les structures sur l'extérieur afin que les familles puissent différencier et repérer les différents acteurs œuvrant auprès de l'enfant et du jeune. La place des parents est toujours prise en compte.

Objectifs de la structure

Objectif 1 : Vivre ensemble

➤ Favoriser l'accueil de tous

- Faciliter l'intégration des nouveaux
- Organiser des jeux de connaissance
- Utiliser les jeux et sports collectifs afin de créer des liens
- Veiller au non rejet
- Maintenir le groupe : Surveiller la formation de clans
- Impliquer les nouveaux rapidement dans un projet collectif
- Être à l'écoute de leurs remarques

➤ Permettre le développement du côté collectif chez le jeune :

- Prise de décision collective
- Organiser un maximum de projets collectifs
- Utiliser les sports et grands jeux collectifs
- Renforcer l'esprit et la cohésion du groupe
- Mettre en place des passerelles : De l'alsh élémentaire vers le club Ados
- De l'accueil Ados vers la MJCS

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il doit s'assurer d'un bon accueil, et les renseigner sur le fonctionnement
- Il doit faciliter l'intégration des jeunes dans les projets
- Il doit rassurer les parents en expliquant l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Objectif 2 : Favoriser l'autonomie des jeunes et les rendre « acteurs » de leurs loisirs :

➤ Permettre l'autonomisation et la responsabilisation du jeune :

- Les laisser participer à l'aménagement du local
- Responsabiliser les jeunes sur le fonctionnement
- Elaboration des règles de vie avec eux
- Permettre aux jeunes de choisir leurs activités
- Organiser et planifier des tâches quotidiennes
- Encourager la prise d'initiative
- Bilan et suite à donner à la fin des activités

- Laisser des temps libres en dehors mais aussi sur les activités
- Responsabiliser sur le déroulement des activités

➤ **Permettre aux jeunes de s'exprimer et de donner leur avis : Aider les jeunes à se construire et à grandir :**

- Participer à la socialisation des jeunes :
- Proposer des situations d'évolution en groupe et/ou en équipe
- Accepter et respecter les règles de vie en collectivité
- Acquérir pour chaque jeune d'une place, d'un statut et d'un rôle dans le groupe

➤ **Permettre l'épanouissement personnel des jeunes :**

- Être à l'écoute de leurs demandes et de leurs envies mais aussi de leur mal être ou de leur mécontentement
- Proposer aux jeunes des activités faisant appel à différentes qualités : physiques, mentales, artistiques ...
- Permettre le partage entre les différents membres du groupe

Objectif 3 : Accompagner à la citoyenneté développer le respect, la tolérance :

Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit :

- Mettre en place des règles de vie ensemble et veiller à leur application
- Permettre à chacun de s'exprimer, soumettre des idées
- Intégrer et impliquer tous les jeunes

Favoriser les échanges avec l'environnement local :

- Organiser des rencontres avec d'autres jeunes
- Organiser des séjours avec d'autres accueils jeunes
- Mettre en place des échanges intergénérationnels

Rôle de l'animateur par rapport à l'objectif :

- Il doit surveiller les déviances
- Il responsabilise le jeune au travers des actions et des projets
- Il favorise l'ouverture sur l'environnement local
- Il doit veiller à ce que tous les jeunes participent
- Il assure la mise en place et l'organisation des passerelles

6-ÉVALUATION

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Critères	Indicateurs	Outils
Favoriser l'autonomie des jeunes et les rendre « acteurs » de leurs loisirs	➤ Impliquer les jeunes dans la co-construction du programme d'activités et des projets. ➤ Permettre aux jeunes de s'inscrire librement aux activités. ➤ La mise en place d'espaces/ temps libres aux jeunes ➤ permettre au jeune de s'inscrire mais aussi de construire un programme ensemble	➤ Capacité du jeune à choisir ses activités, gérer son temps libre ➤ Respect des règles de vie dans et en dehors de la structure ➤ Capacité du jeune à choisir son activité	➤ Taux de participation régulier au projet ➤ Nombre de jeunes participant à l'activité ➤ Nombre d'activités proposées	➤ Observation ➤ Listing d'activité ➤ Réunion ➤ Boîte à idées ➤ Murs expression ➤ Quoi de neuf ➤ Listing ➤ Compte rendu réunion
Vivre ensemble	➤ mise en place de temps d'accueils hors activités ➤ mise en place d'une charte de vivre ensemble	➤ le jeune vient-il seul ou avec des copains ou famille ➤ respect des règles de vie	➤ nombre de « nouveaux jeunes » ➤ nombre de participation aux soirées repas ➤ nombre de règles non respectées	➤ listing ➤ Réunions
Accompagner à la citoyenneté, développer le respect, la tolérance :	➤ Permettre au jeune d'être reconnu comme une personne ayant des droits, notamment celui de s'exprimer sur ce qu'il vit	➤ capacité du jeune à gérer le temps libre (au sein de l'alsi mais aussi vie extérieure) ➤ capacité d'échanges et d'opinion	➤ Nombre de jeunes s'exprimant librement par le biais du quoi de neuf ou mur expression ➤ nombre de jeunes participants aux réunions	➤ Observation ➤ listing ➤ réunion ➤ compte rendu du quoi de neuf

7- MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

Avant :

Conception du programme : 4 semaines avant

Mise en page du programme : 2 semaines avant

Impression du programme : 4 semaines avant

Distribution des programmes : 2 semaines avant

Inscription : 1 semaine avant

Pendant :

Chaque activité est préparée en amont par les animateurs et replacée dans la logique du projet. Elle doit répondre aux objectifs pédagogiques.

Différents projets vont être menés sur les différentes périodes afin de favoriser l'investissement des jeunes tel que :

- Initiation multi sport, plus particulièrement initiation basket
- Activités autour de différents thématiques tel que le handicap, l'environnement, recyclage, semaine du gout etc..
- Grands jeux d'extérieur en partant du Sagamore, au

Chacun de ces projets doit être réfléchi et écrit.

Les « activités de consommation » doivent permettre de toucher plus de jeunes et de les solliciter sur leurs envies et projets pour les prochaines vacances.

Règles de vie :

- respect des horaires
- on ne s'absente pas sans prévenir un adulte et sans le noter sur la feuille d'émargement
- pas de téléphone portable durant les activités
- pas de tabac ni d'alcool
- respect du matériel, des locaux et des personnes
- On participe au rangement

Après : Le bilan des activités effectuées avec les jeunes est repris pour préparer les prochaines vacances.